



Procès pour diffamation

PK Péladeau tente de démontrer qu'il n'est pas un voyou

«Énergique», «travaillant», «courageux», «audacieux», d'une «volonté en acier inoxydable», l'ancien vice-président de Quebecor, Luc Lavoie, n'a pas manqué de superlatifs pour qualifier son ancien patron Pierre Karl Péladeau. Tout pour démontrer qu'il est tout sauf le «voyou» que le vice-président de Radio-Canada, Sylvain Lafrance, l'a accusé d'être en 2007.

David Santerre

santerred@ruefrontenac.com

C'est ce que M. Lavoie, ancien chef de cabinet de Brian Mulroney mais surtout ex-vice-président exécutif et responsable des services corporatifs de Quebecor, a affirmé au premier jour du procès pour diffamation que subit M. Lafrance, poursuivi pour 700 000 \$ par le patron de l'empire Quebecor.

Le 31 janvier 2007, une entrevue avec M. Lafrance était publiée dans le quotidien Le Devoir après que Pierre Karl Péladeau eut décidé unilatéralement que Vidéotron cessait de verser ses paiements mensuels au Fonds canadien de télévision.

«C'est une action inacceptable. Ce gars-là (Pierre Karl Péladeau) se promène comme un voyou et il est en train de faire dérailler un des systèmes télévisuels qui ont le plus de succès dans le monde», exprimait M. Lafrance, visiblement ulcéré par la position québécoisienne.

Ulcéré, Péladeau le fut aussi en lisant les propos de Lafrance, qu'il a immédiatement poursuivi pour 2,1 millions de dollars, ainsi que Radio-Canada et son président d'alors, Robert Rabinovitch. M. Péladeau estime que sa réputation fut gravement atteinte par ces propos diffamatoires de Sylvain Lafrance.

Le procès s'est amorcé ce mercredi matin au palais de justice de Montréal, devant le juge de la Cour supérieure Claude Larouche. D'entrée de jeu, les avocats du chef de l'empire Quebecor, James

Woods et Richard Vachon, ont annoncé qu'ils désiraient amener leur requête pour ramener le montant recherché à 700 000 \$, mais surtout pour pouvoir révéler au juge le contenu des nombreuses discussions hors cour ayant eu lieu entre eux et l'avocate représentant Sylvain Lafrance les trois dernières années.

C'est que les deux parties, entre lesquelles l'harmonie est de toute évidence loin de régner, s'accusent mutuellement d'avoir fait traîner le dossier en longueur, subissant des frais judiciaires importants, frais judiciaires payés par les contribuables dans le cas de Lafrance, n'a pas omis de rappeler Me Woods.

Me Julie Chenette, pour Sylvain Lafrance, s'est vivement opposée à cette demande dans un débat qui a duré une bonne heure, martelant que la nature des discussions hors cour est consacrée confiden-

tielle par la jurisprudence.

Le juge aurait aimé voir Péladeau

Le juge a patiemment écouté les parties mais s'est montré fortement indisposé par ce débat, déplorant qu'il aurait dû être tranché avant le premier jour du procès.

«Les gens dans la salle sont venus ici pour entendre des témoins», a-t-il sèchement critiqué, avant d'annoncer qu'il suspendait sa décision sur ce débat.

Puis le juge Larouche s'est alors tourné vers le vice-président aux affaires juridiques de Quebecor, assis derrière Mes Woods et Vachon. «Vous êtes M. Péladeau? On peut commencer?» lui a-t-il lancé.

Devant la réponse négative de Tremblay, le juge en a remis.

«Il n'est pas là, M. Péladeau? Ça ne l'intéresse pas, cette cause-là?» a questionné le juge, indiquant qu'à l'avenir, quand Pierre Karl Péladeau brillera par son absence dans cette cause pour laquelle il est tout de même le demandeur, il serait de mise que ses avocats s'excusent en son nom de son absence.

La suite sur ruefrontenac.com



Le clan québécois. PHOTO MARTIN BOUFFARD

EN MANCHETTES

Nouvelles 1
Charles Poulin

Étude sur le jeu pathologique — Des résultats inquiétants

Les conclusions d'une nouvelle étude sur le jeu pathologique menée par des chercheurs québécois inquiètent les membres de la coalition Étique pour une modération du jeu (EmJEU).

PAGE 3

Affaires 1
Alain Bisson

Dispute chez Matrox — Le dossier restera confidentiel

À couteaux tirés depuis plus de sept ans, les deux propriétaires de Matrox, Branislav Matic et Lorne Trotter, se sont au moins entendus sur une chose récemment: ils ont fait front pour garder secrètes certaines informations personnelles et corporatives concernant leur chicane d'actionnaires.

PAGE 4



Sports 1
Jonathan Bernier

Une lourde commande pour une attaque anémique

Après avoir muselé l'une des meilleures attaques du circuit Bettman, le Canadien devra relever un tout autre défi. À Boston jeudi soir, Jacques Martin et sa troupe feront face au gardien de l'heure dans la LNH.

PAGE 6



L'ennemi juré de Ducarme Joseph arrêté

Dix jours après la libération du redoutable chef de gang Ducarme Joseph, l'un de ses ennemis jurés, Richard Goodridge, a été arrêté ce matin à Montréal.



On ignore pour le moment les circonstances exactes de l'arrestation de l'homme de 41 ans qui a comparu mercredi après-midi pour une affaire de vol qualifié commis sur un individu le ou vers le 6 octobre dernier. Goodridge a été accusé de vol qualifié, usage d'une fausse arme à feu et de menaces de mort et a été libéré sous conditions, soit de verser une caution de 10 000 \$, de demeurer à son adresse, de garder la paix, de ne pas posséder d'arme à feu et de ne pas fréquenter le centre de conditionnement physique Body Quest, situé au 680 de la rue Sainte-Catherine Ouest. Il doit revenir en Cour le 11 janvier prochain pour son enquête pro forma. Le nom de Richard Goodridge a fait les manchettes au printemps dernier lorsque la police a fait fermer le bar de danseuses Temptation situé sur la rue Sainte-Catherine. Officiellement, avant sa fermeture, le bar aurait appartenu à un certain Joseph Vallera mais dans les faits, la police croit que c'est Goodridge qui en était le véritable propriétaire. La police a entamé des démarches urgentes pour faire fermer l'éta-

blissement quelques jours après l'attentat raté contre le chef de gang Ducarme Joseph survenu le 18 mars dans la boutique de vêtements de ce dernier, sur la rue Saint-Jacques, dans le Vieux-Montréal. Même si Joseph a frôlé la mort, l'attaque au Flawnego, au cours de laquelle plus de 60 coups de feu ont été tirés, a tout de même coûté la vie à son garde du corps et au gérant de la boutique. Le soir même de la fusillade, des individus liés aux gangs de rue et qui semblaient nerveux se seraient rencontrés au Club Temptation. Craignant une réplique de l'attentat du 18 mars, la police ne voulait pas que le bar devienne le théâtre d'une nouvelle fusillade meurtrière, et c'est l'un des arguments qu'elle a fait valoir pour demander sa fermeture.

Autrefois amis, alors qu'ils ont fondé ensemble en 1998 le gang de rue 67 qui tenait son nom d'une ligne d'autobus qui dessert le quartier Saint-Michel, Joseph et Goodridge se sont séparés quelques années plus tard et sont rapidement devenus des adversaires acharnés. Les deux frères ennemis seraient aujourd'hui ce que les policiers appellent des OG (pour original gangsters). Trop âgés pour faire le travail des gangs de rue sur le terrain, ils mèneraient leurs propres activités criminelles, avec leurs amis, tout en maintenant des alliances ponctuelles ou régulières avec d'autres groupes du crime organisé, dont certains importants.

Un ami des Hells?

Selon la police, Goodridge entretiendrait des liens avec les Hells Angels qui remonteraient au moins à la fin de la guerre des motards qui a fait plus de 100 morts entre 1994 et mars 2001. Alors qu'il témoignait devant les commissaires de la Régie des alcools, des courses et des jeux dans le dossier du Temptation, le sergent détective Stéphane Cloutier de la

police de Montréal a déclaré que Goodridge était très proche des Rockers, un ancien club école des Hells Angels qui a été particulièrement actif durant la guerre des motards et qui relevait directement de l'ancien chef guerrier Maurice «Mom» Boucher.

Selon l'enquêteur Cloutier, Richard Goodridge aurait même assuré la sécurité de Boucher à quelques reprises en 2000, avant de quitter le Québec pour l'Ontario où il aurait passé la majorité de son temps jusqu'en 2004. Cette année-là, il a été victime d'une tentative de meurtre à Toronto au cours de laquelle un projectile lui a sectionné un doigt.

Goodridge serait revenu dans la région de Montréal au milieu des années 2000 et a miraculeusement échappé à une seconde tentative de meurtre en octobre 2008, alors qu'il sortait de sa résidence de l'Île-des-Sœurs.

Au cours d'une visite effectuée dans le Club Temptation, des policiers ont remarqué que Goodridge était vêtu d'un t-shirt qui ressemblait étrangement à ceux que portaient les membres et les sympathisants des Hells Angels.

Entraîneur dans un gym?

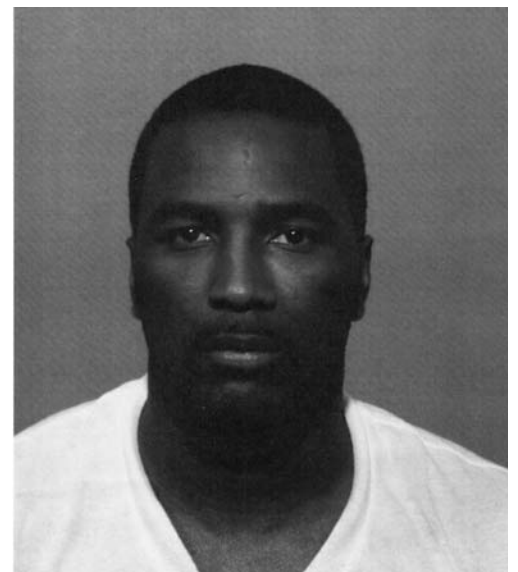
Selon certaines informations, Goodridge, qui conduisait jusqu'à tout récemment du moins une camionnette de marque Hummer, faisait quotidiennement la navette entre son condo de l'Île-des-Sœurs et la salle de gym Body Quest. D'après des informations non confirmées, Goodridge serait entraîneur personnel dans cette sal-

le de gym, selon une plainte écrite envoyée à certains médias par une personne non identifiée et qui fréquente visiblement l'endroit.

Ruefrontenac.com a appelé au Body Quest Gym. L'employé qui a répondu nous a dit qu'il n'y avait aucun Richard Goodridge qui travaillait dans l'établissement. Rappelons toutefois qu'une condition qui lui a été imposée mercredi après-midi lui interdit de se rendre dans ce gym.

Des sources nous indiquent que Richard Goodridge, qui pourrait être impliqué dans des activités de prêts usuraires et de blanchiment d'argent, roulerait sur l'or, alors que d'autres nous disent au contraire que l'homme de 41 ans serait criblé de dettes.

Même s'il est bien connu des policiers, Richard Goodridge a peu d'antécédents judiciaires. Il a notamment été intercepté à bord d'une voiture dans laquelle il y avait une arme à Toronto en 2004. L'année précédente, il avait été reconnu coupable de deux accusations de possession d'arme et d'une de vol de carte de crédit.



Richard Goodridge a été accusé de vol qualifié.

Étude sur le jeu pathologique

Des résultats inquiétants

Les conclusions d'une nouvelle étude sur le jeu pathologique menée par des chercheurs québécois inquiètent les membres de la coalition Étique pour une modération du jeu (EmJEU).

Charles Poulin
poulinc@ruefrontenac.com

L'étude porte sur la «prévalence des comportements et des problèmes associés aux jeux de hasard et d'argent au sein de la population québécoise».

Les résultats indiquent qu'un peu plus de 70% des Québécois se sont adonnés à un jeu de hasard et d'argent (JHA) au cours de l'année précédant l'enquête. En moyenne, les dépenses annuelles des Québécois aux JHA sont estimées à 483\$. Le rapport révèle aussi que 0,7% des Québécois (environ 41 000 personnes) ont des problèmes de jeu pathologique, et 1,3% sont à risque d'en développer un.

L'étude a été menée entre juin et septembre 2009 par les chercheuses Sylvia Kairouz (Ph.D.) directrice du Laboratoire de recherche sur les habitudes de vie et les dépendances et professeure au Département de sociologie et d'anthropologie de l'Université Concordia ainsi que Louise Nadeau (Ph.D.), co-chercheuse et directrice scientifique du Centre Dollard-Cormier, Institut universitaire sur les dépendances et professeure titulaire au Département de psychologie de l'Université de Montréal.

Pas moins de 11 888 personnes de 18 ans et plus, non institutionnalisées et réparties sur tout le territoire du Québec ont répondu aux questions du sondage.

«L'étude montre qu'on retrouve une proportion plus importante de parieurs aux appareils électroniques de loterie vidéo (ALV) parmi les hommes et les jeunes âgés entre 18 et 24 ans. Ils jouent plus souvent, dépensent des montants plus substantiels et, pour certains, rapportent davantage de problèmes associés tels une consommation abusive d'alcool ou l'usage de cannabis »,

explique le docteur Kairouz.

Des résultats inquiétants

Ces résultats inquiètent Alain Dubois, membre de la coalition EmJEU. «Le nombre de joueurs à risque a augmenté depuis la dernière étude, en 2002, souligne-t-il. Il est passé de 0,8% de la population à 1,3%. Cela représente, grosso modo, 50 000 nouveaux joueurs à risque, ce qui est énorme. Ça, pour nous, c'est inquiétant.»

M. Dubois rappelle également que, parmi les 70% des gens qui jouent, ce sont 3,5% d'entre eux qui sont des problèmes de jeu.

EmJEU et d'autres spécialistes se posent également des questions sur la méthodologie de la recherche.

«Durant l'étude de 2002, la cueillette des données diagnostiques a été confiée à une firme de sondage plutôt qu'à des étudiants gradués en psychologie qui, eux, sont raisonnablement formés pour dépister les indices de jeu pathologique, affirme Jean Leblond, docteur en psychologie de l'Université Laval, dans son analyse du rapport.

«Il s'est avéré que 82% des personnes identifiées comme joueurs probablement pathologiques ne l'étaient pas vraiment (faux positifs), et que 57% (4 sur 7) des joueurs réellement pathologiques avaient été codifiés comme étant des joueurs sains (faux négatifs).»

«De la même manière, poursuit-il, l'étude de 2009 a confié la cueillette des données à une firme de sondage sans qu'il ne soit expliqué comment, cette fois, on aurait pu éviter le problème des diagnostics majoritairement incorrects. Les auteurs spéculent sur des diagnostics plausiblement aussi faux que lors de l'étude de 2002.»

Gestion responsable

Ces lacunes empêchent, entre autres, de comparer cette nouvelle étude avec celles publiées avant.

«En plus, quand on regarde les résultats du rapport avec les chiffres de Loto-Québec, il apparaît que certaines choses n'ont pas été validées correctement, soutient M. Dubois. On ne peut pas simplement se fier à ce que les gens disent.»

Pour régler le problème de jeu pa-



Le jeu pathologique est en progression au Québec, révèle l'étude menée par deux chercheurs universitaires. PHOTO CHANTAL POIRIER

thologique au Québec, M. Dubois croit qu'il faut que le gouvernement offre une gestion «plus responsable» de l'offre de jeu.

«On ne peut pas faire un pas dans la rue sans rencontrer une publicité de Loto-Québec, tranche-t-il. Le gouvernement est allé de l'avant avec le

jeu en ligne sans consulter ses propres experts en santé publique. Mais c'est le dilemme que pose le conflit d'intérêts entre la santé des gens et la récolte d'argent neuf.»

«Il faut que le gouvernement ait plus à cœur la santé de sa population», conclut Alain Dubois.

CARICATURE DU JOUR

MARC BEAUDET | beudetm@ruefrontenac.com

Ça chauffe à Montréal!





Dispute chez Matrox

Le dossier restera confidentiel

À couteaux tirés depuis plus de sept ans, les deux propriétaires de Matrox, Branislav Matic et Lorne Trottier, se sont au moins entendus sur une chose récemment: ils ont fait front pour garder secrètes certaines informations personnelles et corporatives concernant leur chicane d'actionnaires.



Les deux hommes ont demandé de consentement vendredi dernier et obtenu de la juge coordonnatrice de leur dossier judiciaire, Chantal Corriveau, une ordonnance de confidentialité et de mise sous scellé d'une partie du contenu de leur dossier de cour.

Jusqu'à-là, les documents déposés par les deux hommes depuis le début du litige, en 2004, étaient accessibles à tous en vertu du caractère public de la justice, sauf exceptions, sanctionnés par les Règles de procédure de la Cour supérieure, du Code de procédure civil et de la Charte québécoise des droits et libertés.

En vertu de l'ordonnance de la juge Corriveau, des pièces contenant des informations financières personnelles, dont les dividendes, les salaires, les bonus et autres renseignements fiscaux, de même que les déclarations financières, rapports comptables et documents

d'affaire de Matrox sont placés dans des enveloppes scellées.

Ces dernières figurent au dossier mais ne peuvent être ouvertes qu'avec l'autorisation d'un juge de la Cour supérieure.

Même la requête initiale de confidentialité faite par M. Matic le 13 octobre a été placée sous scellés. Il y explique les raisons pour lesquelles il a demandé cette mesure exceptionnelle.

La première édition papier de Rue Frontenac publiée le 28 octobre et des textes mis en ligne dans les jours suivants sur Rue Frontenac.com au sujet de l'affaire Matrox contiennent un certain nombre des renseignements couverts par l'ordonnance Corriveau, qui a été émise après coup.

Vente aux enchères

MM. Matic et Trottier s'affrontent par avocats interposés depuis le dépôt par M. Trottier d'une requête en injonction contre son associé, en 2004. Les deux hommes ne s'adressent plus la parole depuis ce temps.

M. Trottier voulait interdire à M. Matic d'espionner ses courriels. Ce dernier a indiqué dans sa défense qu'il a agi ainsi parce qu'il soupçonnait M. Trottier de lui jouer dans le dos en lançant une nouvelle entreprise avec un produit développé avec les ressources de Matrox.

Plus récemment, M. Matic s'est adressé à la chambre commerciale de Cour supérieure afin de forcer la vente aux enchères de Matrox entre lui et M. Trottier.

M. Matic soutient que la réconciliation entre lui et son partenaire est impossible et que leur différent met en danger la suivie de Matrox. Dans sa requête, il explique que le chiffre d'affaires de la société spécialisée dans les composantes graphiques pour ordinateur est passé de quelque 600M\$US à la fin des années 1990 à environ 100M\$US en 2009.

Il attribue cette décroissance à

l'éclatement de la bulle des technologies du début des années 2000, à la récente crise financière et à la guerre que les deux seuls actionnaires de l'entreprise se livrent depuis toutes ces années.

M. Trottier ne partage pas l'analyse de son associé. Il assure que Matrox est encore extrêmement rentable – un profit avant impôt de 30M\$ pour 2009, dit-il – et que les activités quotidiennes ne l'entre-

prise ne souffrent pas outre mesure de la chicane de ses propriétaires.

Cependant, il demande à la juge Corriveau de forcer M. Matic à lui vendre sa participation ou d'ordonner une mesure qui permettrait de briser l'impasse, notamment la possibilité d'une vente à un troisième actionnaire d'une partie des actions de chacun.

Aucune date n'a encore été fixée pour le procès.

Des bénéfices solides pour le Mouvement Desjardins

Le Mouvement Desjardins a enregistré un bénéfice net avant ristournes de 464M\$ au cours du troisième trimestre de l'exercice 2010, en hausse de 23% par rapport à la période correspondante, l'année dernière.

Écrit par RueFrontenac.com

Le secteur des services aux particuliers et aux entreprises a contribué pour 287\$ au total, alors que le segment gestion du patrimoine et assurances de personnes a fourni 76M\$ et que les services d'assurances de dommages ont engrangé un excédent de 15M\$. Le solde de 86M\$ vient des activités de trésorerie. «La croissance de nos activités s'est maintenue au cours de ce trimestre, et ce, tant dans le réseau des caisses que dans nos secteurs d'affaires», a déclaré la présidente et chef de la direction du Mouvement des caisses Desjardins, Monique F. Leroux, dans un communiqué émis mercredi après-midi.

Mme Leroux a souligné la performance du Mouvement Desjardins au chapitre du ratio de capital de première catégorie, qui affiche 17,6% comparativement à 15,9% à la fin de l'exercice 2009.

«... (le ratio) est l'un des meilleurs de l'industrie financière au pays et confirme la solidité de notre groupe financier coopératif», a-t-elle soumis.

Les revenus de Desjardins ont atteint 3,275G\$ au cours des trois mois terminés le 30 septembre, en progression de 205M\$ par rapport à l'année dernière. Les revenus d'intérêts se chiffrent à 1G\$, un saut de 4,4% qui s'explique par une hausse du nombre de prêts en cours, dit la société.

Pour les trois premiers trimestres, les surplus avant ristournes aux membres ont grimpé à 1,253G\$ comparativement à 833M\$ en 2009.

Au chapitre des revenus, la hausse pour les neuf premiers mois de 2010 s'établit à 929M\$, pour un total de 9,016G\$.

Par ailleurs, Desjardins a mis en réserve 213M\$ pour les ristournes aux membres, dont 66M\$ au cours du plus récent trimestre.

RF



Arts & Spectacles

BaliMurphy

Belle façon de mettre la table pour Adamus

Trempée à la fois dans le folk-rock et la chanson française, la musique du groupe belge BaliMurphy résonnera mercredi soir entre les murs du Club Soda en première partie de Bernard Adamus dans le cadre de Coup de cœur francophone. Discussion.

Philippe Meilleur

meilleurp@ruefrontenac.com

BaliMurphy est taillé sur mesure pour la scène: entraînants, réfléchis, furieusement dynamiques, on imagine très bien ces six musiciens faire sauter le toit du petit Club Soda avec leur folk-rock européen. À la première écoute de leur plus récent disque, Poussière, on pense à Louise Attaque, La rue Kétanou ou, plus près de chez nous, à Kodiak. Les gars visent dans plusieurs directions à la fois et parviennent malgré tout à être cohérents, ce qui est habituellement la marque des musiciens chevronnés.

Car si BaliMurphy débarque aujourd'hui au Québec en tant qu'inconnus, ils ont déjà atteint une reconnaissance respectable de l'autre côté de l'Atlantique, où ils roulent la bosse depuis plusieurs années déjà. Signe de leur popularité croissante, le groupe vient de mettre la main sur le prix Rapsat-Lelièvre, une récompense remise chaque année en alternance à un artiste québécois et belge pour l'aider à se faire connaître hors de ses frontières natales. Ils ont reçu leur prix – et l'aide financière de 15 000\$ qui l'accompagne – lundi soir des mains de la ministre de la Culture, Christine St-Pierre.

«Ce qui est bien avec ce prix, c'est qu'il confirme la direction artistique de notre projet, indique le

chanteur et guitariste Cédric Van Caillie. Le public belge et français a bien réagi à notre dernier album, mais de savoir que les instances officielles l'apprécient aussi est un bon coup de pouce.»

C'est grâce au Rapsat-Lelièvre que BaliMurphy s'est déniché cette première partie de Bernard Adamus mercredi soir. S'ils ont des approches scéniques différentes, voire opposées, les deux artistes pataugent néanmoins dans le même courant musical et sont tous deux des étoiles montantes sur leur scène respective. «Nous

aimons beaucoup nous aussi tout ce qui est folk, roots, légèrement country, explique le guitariste et coauteur François Delvoye. On a hâte, d'autant plus que c'est rafraîchissant pour nous de venir défendre nos chansons devant un nouveau public.»

«Notre groupe est très ouvert aux musiques qui viennent d'ailleurs, poursuit ce diplômé en anthropologie. Par exemple, même si je n'aime pas une chanson, je vais essayer de comprendre pourquoi d'autres amateurs l'apprécient, de voir ses qualités intrinsèques.

Nous cherchons toujours à comprendre les gens que l'on rencontre, et la musique est une façon remarquable de créer des ponts entre les cultures.»

Pour le plaisir

BaliMurphy piaffe d'impatience: Poussière est sorti en 2008 en Belgique et les gars ont hâte de retourner en studio pour montrer où ils sont rendus musicalement. «Nous cherchons toujours l'évolution», dit Cédric.

Faute de pouvoir s'atteler immédiatement à la tâche, le groupe a retravaillé les versions endisquées de ses chansons pour proposer quelque chose d'un peu différent en spectacle. «C'est bien parce que le public québécois aura droit au fruit de notre travail des deux dernières années, rigole François. Nous avons plus de plaisir que jamais auparavant sur scène et je pense que le public le sentira bien.»



BaliMurphy débarque aujourd'hui au Québec en tant qu'inconnus, mais ils ont déjà atteint une reconnaissance respectable de l'autre côté de l'Atlantique. PHOTO RUEFRONTENAC

Jeudi soir à Boston

Le Canadien face au gardien de l'heure

Après avoir muselé l'une des meilleures attaques du circuit Bettman, le Canadien devra relever un tout autre défi. À Boston jeudi soir, Jacques Martin et sa troupe feront face au gardien de l'heure dans la LNH.

Jonathan Bernier
bernierj@ruefrontenac.com

Tim Thomas, qui a connu une saison exécrable l'an dernier, est revenu en force cet automne. En huit départs, il présente une fiche immaculée de sept victoires (dans l'autre match, il a été sauvé de la défaite par une remontée de trois buts des Bruins après avoir cédé sa place avec un recul de 3-0 après deux périodes). Que ce soit pour le pourcentage d'efficacité (96,7%), la moyenne de buts alloués (1,05) et le nombre de jeux blancs (3), le cerbère des Bruins domine tous ses pairs.

«Pour parvenir à le battre, il faut le mettre en colère. Il doit avoir l'impression que l'on est sur son dos. On doit créer de la circulation devant son filet, se tenir à la limite de son demi-cercle et sauter sur tous les retours qui seront disponibles», a indiqué Josh Gorges avant de quitter pour Boston.

Les Bruins présentent également le meilleur taux d'efficacité du circuit en infériorité numérique, n'ayant accordé que trois buts en 42 occasions. Rien de bien bien attrayant pour une formation qui pointe à l'avant-dernier rang avec seulement quatre buts en 51 supériorités numériques.

«Ce n'est pas une situation inquiétante, a tenté de rassurer Martin lors de son point de presse. À l'image d'hier soir (mardi) où nous affrontions la meilleure attaque massive de la ligue, c'est un beau défi qui se présente à nous. Nous avons réussi à le relever face aux Canucks. Demain (jeudi), ce sera au tour de nos spécialistes de

l'avantage numérique. Ils devront s'appliquer à fabriquer des chances de marquer.»

La défense d'abord

À la lumière des statistiques présentées par Thomas et les Bruins, le défi risque d'être de taille que ce soit en avantage numérique ou à forces égales. Si on fait exception du but de Brian Gionta face aux Sénateurs samedi, aucun des six membres des deux premiers trios du Canadien n'a fait scintiller la lumière rouge au cours des cinq derniers matchs. Scott Gomez et Maxim Lapierre, dont la situation

est plus facilement excusable, sont les pires avec respectivement 13 et 12 matchs sans but.

«On ne doit rien changer. On doit continuer de faire ce que l'on fait bien et les buts viendront, a déclaré Mike Cammalleri qui n'a pas touché le fond du filet au cours des sept dernières rencontres. Nous savons que les Bruins possèdent une bonne formation. Du moment que nous faisons le travail défensivement en limitant les chances de marquer, nos problèmes offensifs sont moins dérangeants.»

D'ailleurs, Cammalleri n'est pas le seul à s'exprimer en ces termes. À les entendre parler ses coéquipiers et lui, la sécheresse offensive du Tricolore vient du fait que le Canadien s'applique à bien jouer défensivement.

«Nous ne sommes pas le genre d'équipe capable d'inscrire six ou

sept buts par match. Nous devons nous concentrer en défense. En agissant de la sorte, nous provoquons des revirements. C'est ainsi que nous créons nos chances de marquer», a mentionné Gorges. Serait-ce là la nouvelle excuse?

Une rivalité toujours bien présente

Il s'agira du premier de six affrontements entre les deux plus grands rivaux de la LNH. Et une fois de plus, ce match est attendu avec impatience.

«Tout le monde ici est excité et je suis persuadé que c'est la même chose pour les joueurs qui se trouvent dans le vestiaire adverse. C'est une formation que nous aimons détester. Jouer à Boston revêt toujours un cachet particulier. L'ambiance est incroyable, les partisans sont intenses, les matchs sont robustes et très serrés», a souligné Gorges, qui se plaint de plus en plus avec son nouveau compagnon de jeu, Andreï Markov.

«Quand tu joues contre les Bruins, il y a toujours une rivalité. Probablement due en grande partie à tous les affrontements qu'il y a eu en séries éliminatoires», a reconnu Martin.



Tim Thomas, déjoué ici par Mike Cammalleri lors d'un match disputé il y a près d'un an, semble au sommet de son art. PHOTO D'ARCHIVES REUTERS



Fred Couples en plein élan, lors du Championnat de Montréal. PHOTO D'ARCHIVES BENOIT PELOSSE

Le Championnat de Montréal mérite le prix d'excellence de la PGA

Ajoutez Montréal parmi les gagnants au golf de la PGA en 2010. Lors de la remise de ses prix de fin d'année à son quartier général de Ponte Vedra, en Floride, la série des Champions a décerné sa distinction d'excellence au Championnat de Montréal, lequel a réuni avec succès Fred Couples, Hale Irwin, Jay Haas, Tom Kite et autres légendes au club Le Fontainebleau de Blainville, du 28 juin au 4 juillet.

Mario Brisebois
briseboism@ruefrontenac.com

L'annonce et la présentation ont été faites par Mike Stevens, président de la série de 26 étapes, très élogieux au micro.

«On sentait en arrivant à Montréal qu'il y avait des vibrations spéciales. En plus d'être le meilleur tournoi de première année on se serait cru à un rendez-vous du grand chelem», de déclarer Stevens en soulignant l'aspect francophone de l'événement.

Le groupe Synchro Sports est le

promoteur avec Ronald Corey comme président du volet golf.

«On sait qu'il va survenir quelque chose lorsqu'on discute à la même table que M. Corey, ex-président du Canadien», de dire Stevens.

Pour la petite histoire, rappelons que l'ajout de Montréal au calendrier n'est survenu qu'en février dernier.

Malgré la très brève période de temps pour mettre en place une organisation majeure, le Championnat a relevé le défi haut la main en attirant 54 000 spectateurs en plus, très important, de mériter les élo-

ges de tous les participants dont le vainqueur Larry Mize.

L'événement a été retransmis dans plus de 200 pays via la chaîne spécialisée Golf Channel.

Merci 54 000 fois

Représenté en Floride par David Skitt et Guillaume Béland lors du colloque annuel en cours pour la durée de la semaine, Synchro Sports n'avait aucune idée qu'il allait se retrouver dans les grands honneurs. Rue Frontenac les a joints sur le site. «Nous sommes aussi surpris que touchés. Il faut savoir qu'il ne s'agit pas d'une remise d'exception», de commenter Davis Skitt, directeur du tournoi montréalais et qui s'est exprimé en français à la tribune.

Le duo Skitt-Béland tient à partager la réussite. Leurs remerciements sont nombreux, notamment envers Ronald Corey.

«M. Corey est un passionné et un

rassembleur fantastique», de mentionner Skitt.

Les 54 000 spectateurs, un nombre étonnant pour une première, les 800 bénévoles, les partenaires financiers, les divers paliers de gouvernements, les dirigeants de Club Link (propriétaire du Fontainebleau) et l'ensemble de la jeune équipe de Synchro Sports ont été encensés pour leur implication et leur attention.

Encore plus d'efforts en 2011

Bien sûr, le Championnat sera de retour l'an prochain. Les dates prévues sont du 27 juin au 3 juillet toujours au Fontainebleau. Comment pourrait-il en être autrement? «Bien que nous soyons déjà à l'œuvre, cette marque d'appréciation de la PGA s'avère une motivation additionnelle pour hausser encore davantage l'image du Championnat de Montréal», de conclure Skitt toujours au nom de Synchro Sports.



S'il fallait que Gomez, Gionta et Cammalleri se mettent à produire!

Une chronique de **PIERRE DUROCHER** | durocherp@ruefrontenac.com

Que le Canadien se retrouve au premier rang du classement de la division Nord-Est après 15 matchs, avec une fiche de 9-5-1, représente une sorte de petit miracle lorsqu'on pense que le moteur ne fonctionne qu'avec quatre cylindres au lieu de huit, sur le plan de l'attaque. Heureusement que Carey Price, la brigade défensive et les joueurs employés en infériorité numérique font du très bon travail.

L'étonnante victoire de 2 à 0 remportée mardi soir contre les Canucks de Vancouver, considérés comme de sérieux prétendants à la coupe Stanley, ne doit pas nous faire oublier les nombreux problèmes avec lesquels Jacques Martin a dû composer depuis le début de la saison.

En voici une liste:

1 - L'attaque à cinq a fini par produire un but mardi, un premier après 17 occasions ratées consécutives. Mais le Canadien occupe toujours l'avant-dernier rang dans la ligue en supériorité numérique avec un minable taux de réussite de 6,5 pour cent. Au niveau de l'exécution, c'est carrément affreux, pour ne pas dire «pathétique», par moments. Quand finira-t-on par comprendre qu'il faut s'assurer d'atteindre le filet avec ses tirs et qu'il faut que des joueurs acceptent de se poster devant la cage adverse pour s'emparer des retours ou pour faire dévier des rondelles si on veut marquer des buts? Me semble que ce n'est pas si compliqué que ça, simonac!
2 - Côté déceptions, Scott Gomez est le grand champion. Son unique but cette saison a été marqué à la suite d'un véritable cadeau accordé par Marc-André Fleury sur un tir faible entre les jambières. J'ai beaucoup

de difficultés avec le fait que Martin soit forcé de s'arracher les cheveux afin de dénicher un ailier qui relancera Gomez. Il les a tous essayés ou presque et je ne crois pas que Maxim Lapierre soit à sa place aux côtés de Gomez, qui est devenu une sorte de boulet aux pieds de l'entraîneur. C'est fâchant car c'est Gomez, un joueur payé huit millions de dollars par saison, qui devrait logiquement faire produire ses compagnons de trio et non pas le contraire! La situation est en train de devenir ridicule. C'est rendu que personne ne veut jouer avec Gomez tellement il est entêté dans sa façon de faire. Il fonce en zone adverse, s'arrête sur le bord de la rampe et il attend pour voir à qui il peut refiler le disque. Son jeu est tellement prévisible puisqu'il se tient presque toujours en périphérie. Il tire rarement au but. L'Américain manque d'ardeur au travail et c'est inacceptable. Si j'étais à la place de Martin, ça m'enragerait de voir Gomez revenir paresseusement vers le banc pour un changement de trio alors que l'action se déroule à toute vitesse sur la patinoire. Je n'aime pas non plus l'attitude de Gomez lorsqu'on lui parle dans le vestiaire, ce qui n'arrive pas souvent, d'ailleurs, car il est rarement là quand les portes s'ouvrent après les matchs. Gomez est un brin arrogant, il ne répond pas vraiment aux questions et il admet rarement ses fautes.
3 - Michael Cammalleri en est un autre qui en arrache, avec un seul but dans ses 13 derniers matchs. L'effort est là mais on ne le sent pas en confiance avec la rondelle. Ses tirs sont souvent précipités et manquent de précision. Cammalleri a aussi écopé de mauvaises pénalités cette saison. Des pénalités dues à la frustration.

4 - Brian Gionta ne ressemble pas au joueur qu'il était la saison dernière. Il n'a pas encore retrouvé le niveau de confiance qu'il avait développé, notamment durant les séries. Gionta est le joueur du Canadien qui a effectué le plus de tirs cette saison, soit 58. Ça va finir par débloquer pour lui, car il travaille toujours très fort. Il y a lieu de se demander cependant si la pression de porter le titre de capitaine a pu avoir un impact négatif sur son jeu. Gionta veut



Scott Gomez, le grand champion dans la catégorie des déceptions cette saison chez le Canadien. Photo d'archives Olivier Jean

peut-être trop en faire.

5 - Après avoir connu une très bonne séquence avec une récolte de 10 points à ses neuf premiers matchs, Andrei Kostitsyn est retombé au neutre, ayant été blanchi de la feuille de pointage au cours des six dernières rencontres. Y a-t-il de quoi s'inquiéter? Le Biélorusse est visiblement plus à l'aise en ayant Tomas Plekanec comme joueur de centre.

6 - Maxim Lapierre et Lars Eller avaient si bien paru au camp d'entraînement que je m'attendais à une belle production de leur part en début de saison. J'attends toujours...

7 - Jaroslav Spacek a connu un début de saison tout à fait horrible mais il joue mieux depuis deux matchs. Il n'est peut-être pas un défenseur au bout du rouleau, après tout.

8 - Je me demande à quoi ça sert de garder des attaquants comme Tom Pyatt et Dustin Boyd à Montréal.

Pyatt n'a récolté aucun point tandis que Boyd a pu constater cette semaine qu'il n'a aucune valeur aux yeux des autres équipes de la LNH, qui l'ont toutes boudé alors que ses services étaient au ballottage. Au moins, Pierre Gauthier ne s'est pas trompé avec l'acquisition de Jeff Halpern, qui forme un excellent trio avec Mathieu Darche et Benoit Pouliot. J'aimerais que le Canadien accorde une chance à David Desharnais, le meilleur marqueur des Bulldogs de Hamilton. En somme, le Canadien a réussi à se maintenir au premier rang du classement de sa division sans l'apport offensif de Gomez, de Gionta et de Cammalleri. Si ces trois joueurs clés finissent par retrouver leurs moyens à l'attaque, je connais des partisans qui ne porteront plus à terre! Les prochains matchs contre les Bruins, les Hurricanes et les Flyers nous en diront davantage sur le réel potentiel de l'équipe montréalaise.